



© CAMILLE MORENC

Taxe de mouillage : on a eu chaud !

Ça fait le « buzz » depuis une quinzaine de jours, depuis que les réseaux sociaux et les quotidiens nous ont annoncé la mauvaise nouvelle : le 20 janvier dernier, le Sénat votait en faveur d'un amendement permettant aux collectivités territoriales et aux établissements publics littoraux d'instaurer une redevance sur les mouillages effectués par les bateaux dans le périmètre des aires marines protégées dont ils avaient la gestion. Cette redevance qui concernait tout navire mouillant sur ancre ou corps-mort pendant une quelconque période du 1^{er} juin au 30 septembre en métropole et toute l'année dans les eaux ultra-marines, était établie à 20 € par mètre de longueur de coque et par jour. Une décision délirante et totalement injuste quand on sait que les plaisanciers sont déjà les seuls usagers des aires marines protégées à contribuer à la protection du littoral, par l'intermédiaire des Droits annuels de francisation qui sont intégralement reversés au Conservatoire national du littoral. Cette taxe, qui ressemblait de très près à ce que le gouvernement italien avait instauré en 2006 en Sardaigne puis supprimé trois ans plus tard suite à une désaffection des plaisanciers pour les côtes italiennes, a aussitôt

suscité de vives réactions, non seulement de la part des plaisanciers, mais aussi des différentes associations et fédérations de plaisanciers, de pêcheurs et bien sûr des industries nautiques. À l'heure où nous bouclons ce magazine, le couperet est levé et nous venons d'apprendre que la Commission des lois a finalement annulé cet amendement. Didier Quentin, député UMP de Charente-Maritime, serait parvenu à montrer aux autres membres de la Commission les conséquences dramatiques que pourrait entraîner un tel impôt sur la filière nautique française qui représente près de 5 000 entreprises et 40 000 emplois. On ne peut que rendre hommage à la Fédération des industries nautiques, la Fédération française des ports de plaisance, la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France ainsi qu'à l'Union nationale des associations de navigateurs pour le travail de lobbying qu'ils ont réalisé auprès des députés afin de nous éviter cet impôt délirant. Merci. Une chose est sûre, l'instauration de tels impôts sans aucune concertation incite à la vigilance. Restons sur nos gardes, on ne sait jamais... si ça leur reprenait...

Stéphanie de Loustal